



AFRIQUE/BURUNDI - Les Evêques saluent l'Accord-cadre signé le 6 novembre entre le Burundi et le Saint-Siège

Bujumbura (Agence Fides) – « Un Accord qui assure la paix sociale et religieuse du pays dans la mesure où la population et ses Pasteurs voient leurs exigences comprises et protégées par l'Etat » : c'est ainsi que les Evêques du Burundi saluent, dans un communiqué envoyé à l'Agence Fides, la signature de l'Accord-cadre entre l'Etat du Burundi et le Saint-Siège. L'Accord en question a été signé le 6 novembre par le Ministre des Affaires Etrangères burundais, M. Laurent Kavakure, et par S.Exc. Mgr Franco Coppola, Nonce apostolique au Burundi.

Dans le Préambule de l'Accord, il est rappelé que son but est d'offrir un cadre juridique aux relations entre l'Etat et l'Eglise de manière à favoriser « une collaboration harmonieuse entre les deux entités au bénéfice de la population burundaise ». « Cela revêt une grande importance et même une urgence, dans un pays le plus chrétien de l'Afrique avec plus de 65% de fidèles catholiques et qui plus est, sur le plan historique, qui a été le premier à avoir une Représentation diplomatique du Saint-Siège. C'était le 11 février 1963 » affirment les Evêques.

Rappelant que les rapports entre l'Etat et l'Eglise n'ont pas toujours été bons, le communiqué souligne que cet accord démontre la volonté du gouvernement de progresser « dans le processus démocratique qui se caractérise entre autre par le respect tant des droits humains que des partenaires comme l'Eglise catholique ». En créant un cadre juridique précis, affirment les Evêques, l'Etat permet l'intervention « des Grandes Congrégations religieuses catholiques qui pouvaient hésiter toujours à investir en termes d'institutions scolaires ou hospitalières et autres, dans un pays sans aucune garantie de protection légale de leurs œuvres ».

Le Burundi est l'un des premiers Etats africains à signer un accord de ce genre avec le Saint-Siège.

L'Accord-cadre fournit la base juridique sur laquelle seront insérés des accords spécifiques entre l'Etat et l'Eglise dans des domaines tels que l'éducation, la santé, le développement et d'autres encore. (L.M.) (Agence Fides 07/11/2012)